

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 02 AVRIL 2024

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 12

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Domaine :
URBANISME**

Sous-domaine :

Mission géomètre

OBJET :

Chemin du Buga

**-
Mission
d'assistance à la
rédaction d'un
Dossier d'Enquête
Public**

N° 80/2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 02 Avril à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 25 Mars 2024

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Christine SANCHEZ, Emmanuel COULONVAL, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC.

Absents excusés : Vanessa SALANDINI, Christophe FOURES, Emilie BELUCHE.

Mr Raymond BENOIT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre du dossier relatif au « Chemin du Buga », il convient de demander l'assistance d'un géomètre afin de rédiger un dossier d'enquête parcellaire dans le cadre de la mise en place d'une DUP (Déclaration d'Utilité Publique).

Il présente le devis rédigé par Mr. GUENERET, géomètre, d'un montant de 1 800 € TTC.

La mission prévoit :


- L'assistance à la Commune afin de rédiger le dossier d'enquête parcellaire dans le cadre de la mise en place de la DPU « Chemin de Buga » ,
- La rédaction de la notice explicative,
- l'Etablissement du plan parcellaire,
- L'Etablissement de l'état parcellaire.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le devis présenté pour un montant de **1800 € TTC**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec Mr. GUENERET.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour copie conforme,
Le Maire


Alain MARTY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20240402-20240402DEL80-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

Publication : 04/04/2024

